

38. Bani, Denui, Séméi,
39. Salmias, Nathan, Adaias,
40. Mechnedebai, Sissi, Sesai,
41. Errel, Sélémiou, Séméria,
42. Sellum, Amaria et Joseph.
43. Des enfants de Nebo, Jéhiel, Mathathias,
Zabad, Zabina, Jeddu, Joël et Banata.

44. Toutes ces personnes avaient pris des femmes étrangères; et il y en avait qui avaient eu des enfants.

44. *Quæ pepererant filios.* Les enfants durent suivre, d'après la loi, la condition de leurs mères. Comme ils avaient été élevés dans le culte des faux dieux, le législateur n'avait pas autorisé leur père à les garder près d'eux. Sagement ils durent faire humainement tout ce qui leur était possible pour adoucir la sévérité de cette expulsion.

44. *Filios.* Hi etiam cum matribus eiecti, ut supra indicatur. Vido n. 19.



PRÉFACE SUR LE LIVRE DE NÉHÉMIAS

APPELÉ LE DEUXIÈME LIVRE D'ESDRAS.

Néhémias, fils de Holchias, était, selon les uns, de la race de Juda, et selon les autres de la race de Lévi. Mais ces deux sentiments ne reposent l'un et l'autre que sur des hypothèses que l'on ne peut appuyer de raisons suffisantes.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était à Suse échanson du roi Artaxerxès Longue-Main. La vingtième année du règne de ce prince, ayant appris que les Juifs retournés en Palestine y étaient malheureux, que les murs de Jérusalem avaient été détruits, il sollicita du prince la permission d'aller lui-même à Jérusalem et d'en faire rebâtir les murs.

Cette autorisation lui ayant été accordée, il quitta Suse, arriva à Jérusalem, et excita les Juifs à reconstruire la ville sainte. Leurs ennemis se moquèrent d'abord de l'entreprise, se raillèrent de leurs efforts et mirent tout en œuvre pour les forcer à interrompre leurs travaux.

Néhémias déjoua toutes ces intrigues et se servit de la persécution elle-même pour enflammer le zèle de ses compatriotes. Ils pressèrent le travail avec tant d'ensemble et d'ardeur, qu'en cinquante-deux jours il fut achevé et qu'on put en faire la dedicace.

Néhémias administra pendant douze ans la Judée. Sous son administration, de grands abus furent extirpés. Les pauvres s'étant soulevés contre les riches, il apaisa la sédition en amenant ces derniers à renoncer à leurs exactions et à leurs usures. Son désintéressement triompha de leur cupidité en les faisant rougir de leur avarice.

Dans la fête des Tabernacles, Esdras, avec les lévites, lut la loi et l'expliqua solennellement au peuple. Après cette lecture, Israël comprit les fautes qu'il avait faites et en demanda publiquement pardon au Seigneur en s'imposant des jeûnes et en faisant pénitence sous le sac et la cendre. A la suite de cette expiation, l'alliance de la nation avec Dieu fut renouvelée, l'acte en fut dressé et signé par les chefs au nom de tous leurs subordonnés qui y adhérèrent de tout leur cœur.

Néhémias ayant été obligé de retourner près d'Artaxerxès, de nouveaux désordres s'introduisirent dans la nation pendant son absence. Le grand-prêtre Eltasib avait laissé Tobie l'Ammonite habiter dans le parvis même de la maison de Dieu; le sabbat n'était plus observé; les lévites, ne recevant plus les dîmes et les prémices, avaient été forcés de s'éloigner du temple pour aller ailleurs chercher de quoi vivre; les mariages avec des femmes étrangères, si fortement combattus par Esdras, étaient devenus fréquents, et l'indifférence religieuse, par suite de toutes ces transgressions de la loi, était presque générale.

A son retour, Néhémias s'éleva avec énergie contre tous ces scandales, et il eut le bonheur d'en triompher. Son livre est le récit détaillé de toutes ces grandes actions.

Il renferme, en outre, le catalogue des principales familles qui travaillèrent à la restauration des portes et des murailles de Jérusalem, le dénombrement des Juifs qui vinrent de Babylone en terre sainte avec Zorobabel, celui des prêtres et des lévites qui se sont distingués dans ce double rétablissement du culte et de la nation.

Ce livre est appelé le *deuxième d'Esdras*, parce qu'autrefois, chez les Hébreux, il n'en faisait qu'un avec le premier dont il a conservé le nom. Mais on ne peut douter que Néhémias lui-même en soit l'auteur.

Il parle, dès le commencement, à la première personne, et raconte tous ces événements comme ses propres actions.

Il a emprunté ses généalogies et ses dénombrements aux mêmes sources qu'Esdras; par conséquent, son livre nous offre les mêmes garanties de véacité et d'authenticité que le livre précédent.

Quant à son intégrité, on a élevé des doutes sur les 26 premiers versets du chapitre XII et une partie du chapitre XIII, où quelques interprètes ont vu des additions faites postérieurement à Néhémias.

Nous ne croyons ces restrictions fondées que pour les versets 11 et 22 du chapitre XII, que nous croyons avoir été interpolés sous le pontificat de Simon le Juste, lorsque les Juifs arrêtaient le canon des saintes Écritures.

Ce livre est aussi instructif qu'intéressant.

On s'attache, dès le début, à ce récit qui nous montre Néhémias sollicitant d'Artaxerxès la liberté d'aller à Jérusalem pour soulager ses concitoyens. La distinction qu'il nous fait de l'état malheureux des Juifs, des difficultés que lui suscitèrent leurs ennemis, complique la situation, et en fait attendre avec anxiété le dénouement.

Son discours aux pauvres en faveur des riches vaut bien les meilleures harangues des plus grands orateurs connus de la loi agraire, et produisit de plus heureux effets.

La promulgation nouvelle de la loi au milieu des cris et des larmes du peuple est aussi une de ces scènes morales attendrissantes, comme on n'en trouve que dans la Bible.

Comme Esdras, Néhémias est le modèle de ceux qui sont chargés de gouverner les peuples et de les ramener à la pratique du devoir. Administrateur intègre et dévoué, il donne aux autres l'exemple des vertus qu'il leur recommande. Son désintéressement triomphe de l'avarice des riches, sa générosité lui gagne le cœur des pauvres, sa pitié lui permet de rappeler aux prêtres eux-mêmes leurs devoirs; et quand le sabbat est profané, que la famille est faussée par des alliances scandaleuses, la loi à la main, il fait respecter à tous les institutions si sages de Moïse, et mérite, comme Esdras, d'être compté au nombre des restaurateurs de la religion et de l'Etat. Il a attaché son nom à la reconstruction des murs de Jérusalem, parce qu'il a su tout à la fois repousser l'ennemi et édifier Sion, c'est-à-dire faire le bien et éloigner le mal. C'est ce qui lui a valu cet éloge dicté par l'Esprit-Saint lui-même : « La mémoire de Néhémias passera dans l'étendue des siècles, parce qu'il a relevé nos murs abatus, qu'il a rétabli nos portes et nos serrures, et qu'il a rebâti nos maisons » (Eccii, xliii, 45).

LIVRE DE NÉHÉMIAS,

APPELÉ LE DEUXIÈME LIVRE D'ESDRAS.

CHAPITRE PREMIER.

Néhémias apprend le triste état de Jérusalem.
Sa prière au Seigneur.

1. Verba Nehemias filii Helchias. Et factum est in mense castro, anno vigesimo, et ego eram in Susis castro.
2. Et venit Hanani meus de fratribus meis, ipse et viri ex Juda: et interrogavi eos de statu Judae, qui remanserant et supererant de captivitate, et Jerusalem.
3. Et dixerunt mihi: Qui remanserunt, et relictii sunt de captivitate ibi in provincia, in afflictione magna sunt, et in opprobrio: et murus Jerusalem, discipulus est, et portae ejus combustae sunt igni.
4. Cumque audissem verba huicmodi, sedi, et flevi, et luxi diebus multis; jejunabam, et orabam ante faciem Dei coeli.
5. Et dixi: a Quasso, Domine Deus coeli fortis, magno, atque terribili, qui custodis pactum et misericordiam cum his qui te diligunt, et custodisti mandata tua; [a Dan. 9. 4.]
6. Fiant aures tuae ascultantes, et oculi tui aperti, ut audias orationem meam, et serviti tui, quam ego oro coram te hodie, nocte et die, pro illis Israel servis tuis; et confiteor pro peccatis filiorum Israel, quibus peccaverunt tibi; ego, et domus patris mei peccavimus;

4. Histoire de Néhémias, fils de Helchias. La vingtième année, au mois de castro, lorsque j'étais dans le château de Susse.

2. Hanani, l'un de mes frères, me vint trouver avec quelques-uns de la tribu de Juda; et je leur demandai des nouvelles des Juifs qui étaient restés après la captivité, et qui vivaient encore, et de l'état où était Jérusalem.

3. Ils me répondirent: Ceux qui sont restés après la captivité, et qui demeurent dans la province, sont dans une grande affliction et dans l'opprobre. Les murailles de Jérusalem sont toutes détruites; et ses portes ont été consumées par le feu.

4. Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai; et je demeurai tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnai, et je priai en la présence du Dieu du ciel.

5. Et je lus dis: Seigneur, Dieu du ciel, qui êtes fort, grand et terrible, qui gardez votre alliance, et conservez votre miséricorde à ceux qui vous aiment, et qui observent vos commandements;

6. Ayez, je vous prie, l'oreille attentive et les yeux ouverts, pour exaucer la prière de votre serviteur, que je vous offre maintenant pendant le jour et pendant la nuit, pour les enfants d'Israël, vos serviteurs. Je vous confesse les péchés que les enfants d'Israël ont commis contre vous. Nous avons péché, moi et la maison de mon père;

CAP. I. — 1. *In mense castro.* Ce mois était le neuvième de l'année sacrée, et il répondait à peu près à notre mois de novembre. C'était le troisième mois de l'année civile. Cette troisième année était la vingtième année du règne d'Artaxerxès Longue-Main, par conséquent, c'était l'an 464 avant Jésus-Christ, treize ans après le voyage d'Esdras. Néhémias était à Susse on les rois d'Assyrie passaient l'hiver et les printemps, tandis qu'ils restaient l'été et l'automne à Ecbatane.

5. *Et dixi: Quasso.* En apprenant les malheurs de sa patrie, Néhémias s'attriste, mais dans son affliction, ce prière rempli de foi, ne voit tout d'abord rien autre chose à faire que d'avoir recours à Dieu par la prière. Il passa quatre mois dans le deuil et les larmes (Cf. chap. II, vers. 1).

CAP. I. — 1. *Verba Nehemias.* Id est, liber, vel res gestae Nehemias. Fuit autem Nehemias sacerdos ex tribu Levi, et vivente Eliastis pontifice ranspauicum administravit, missus a rege Persidis, ut esset habemus II. Machab., l. 20. — *In mense castro.* Vide dicta superioribus libro, c. 10, v. 9. — *Anno vigesimo.* Regni Artaxerxes regis Persarum. — *In Susis.* Persarum regia.
2. *Unus de fratribus meis.* Ex tribu mea levitica. — *Viri ex Juda.* Ex Judaea venientes et ad tribum Judae pertinentes. — *Qui remanserant.* Videtur interrogatos de statu eorum qui valis temporibus ex captivitate venierant Hierosolymam, et adhuc erant superstiti. — *Et Jerusalem.* Et interrogatos de statu urbis Jerusalem.

3. *In provincia.* In Judaea, quam provinciam vocat, quod in provincia feram redacta esset a Persis, sicut postea nos plurimos a Romanis, cum loco tantum privilegio ut daret et gubernatores haberent de gente sua, ut de Zorobabel, Esdra et Nehemia constat. — *In afflictione...* et in opprobrio. Quia vexabantur a populis circumvicinis, Samaritis, Arabibus, Ammonitis, Idumaeis, Palaestinis, ut ex c. 4. patet. — *Murus Jerusalem discipulus est.* Ab hostibus Hebraeorum, quos memoravimus.

4. *Sedi, Hami,* more legitur.

5. *Qui custodis pactum et misericordiam.* Qui pactum et promissam misericordiam tuam exhibes.

6. *Peccavimus.* In Hebr. et apud LXX, *peccavimus.*